

Présents : M. BEGON, Maire

Messieurs BAILLARGEAT et GENET adjoints

Mmes, DUMAS, DURAND, DUVEAU, M., BRUNET

Absents excusés : Mme CHACON, MM. GAUTHIER et GUILLON

Ouverture de la séance : 18 heures

Lecture et approbation du compte-rendu de la séance du 3 juin 2015

Suivi des travaux d'extension du café-restaurant

M. BAILLARGEAT fait part de sa satisfaction quant au déroulement des travaux et la qualité des prestations. Malgré un léger retard, les délais seront respectés (achèvement des travaux prévu pour le 31 septembre 2015).

Il rappelle également la nécessité de dégager l'ancienne cuve de gaz avant les travaux.

Suite aux négociations commerciales réalisées avec la société Gazarmor (Butagaz) il a été convenu que l'enlèvement de l'ancienne cuve et le remblaiement du terrain serait à la charge du fournisseur avec remboursement de la consigne, soit un avoir de 1829.39 euros.

La commune a souscrit un nouveau contrat collectivité pour la location d'une cuve neuve (consigne de 650 euros) et a reçu un chèque de **1179.39 euros** (soit 1829.39-650)

Le remplissage de la cuve est à la charge du gérant du Café- Restaurant.

Suivi financier des travaux

M. le Maire fait part au Conseil que la commune a mandaté la somme 19317.05 euros en paiement de 30% du montant global, ce qui a permis de demander une partie des subventions accordées (FAR, DETR, PNR).

Concernant les travaux de l'église, la pose de 4m² de tomettes et l'enduit de 7.70m² supplémentaires font apparaître un surplus de 1092 euros.

-Les deux prêts pour le financement des travaux de l'église et du Café-Restaurant (respectivement 5000 euros et 15000 euros) ont été réalisés.

Demandes de subventions 2016

M. le Maire évoque l'éventualité d'un projet d'agrandissement de la salle des fêtes et demande au Conseil d'y réfléchir. Le Conseil en approuve le principe et mandate M. le Maire pour toute étude complémentaire.

L'aménagement d'une aire de camping-car pourrait également être envisagée, projet qui s'inscrirait dans le cadre du développement touristique du Parc de la Brenne. Le sujet sera revu.

Comité des Loisirs

Afin de permettre à l'association d'organiser et d'animer les manifestations à venir, Le Conseil accorde une subvention de 300 euros , (comme prévu dans le dossier Far)

Dérogations scolaires

M. le Maire informe l'assemblée ,qu'après s'être renseigné auprès des institutions compétentes, la décision d'accorder ou non une dérogation appartient uniquement au Maire. Chaque demande sera examinée avec la plus grande attention et bienveillance.

Concert de musique baroque du 3 août

Une information a été communiquée à tous les habitants de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15